

FICHE SIGNALÉTIQUE

SECTION I: IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit	HEAD CLEANER (CH500)
Nom chimique	Alcool éthylique ou Ethanol
Famille chimique	Alcool
Fournisseur	DEK Canada Inc. 1928 Boul. St-Régis Dorval, Qc H9P 1H6 TEL.: 514-685-5800 FAX: 514-685-5804
Usage du produit	Nettoyant pour tête de ruban

SECTION IA: PREMIERS SOINS

Inhalation	Retirer les sources de contamination ou déplacer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la victime ne respire plus, administrer la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux immédiatement.
Contact cutané	Rincer doucement la région affectée avec de l'eau courante tiède pendant au moins 20 minutes ou jusqu'à l'élimination du produit chimique. Sous l'eau courante, retirer les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux. Décontaminer complètement les vêtements avant leur réutilisation ou les jeter.
Contact oculaire	Rincer doucement et immédiatement les yeux affectés avec de l'eau tiède pendant 20 minutes ou jusqu'à l'élimination du produit chimique tout en maintenant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.
Ingestion	NE JAMAIS donner quelque chose par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Rincer complètement la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. La victime doit avaler deux verres d'eau. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

SECTION II: COMPOSITION CHIMIQUE/INGRÉDIENTS DANGEREUX

Nom	No. CAS	% (poids)	(espèce, voie) DL/50	(espèce) CL/50
Ethanol	64-17-5	60-100	7060 mg/kg (rat, orale)	39 g/m³ 4 heures (souris)

SECTION III: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique, couleur et odeur	Liquide blanc ayant une odeur d'alcool.
Seuil de l'odeur	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point d'ébullition	75°C
Point de fusion/congélation	Pas disponible
Tension de vapeur	12,9 kPa
Solubilité dans l'eau	Pas disponible
Coefficient de répartition huile/eau	Pas disponible
Densité (eau = 1, à 4°C)	0,79
Densité de vapeur	Plus lourde que l'air
Taux d'évaporation	Pas disponible
% volatilité (volume)	Pas disponible

SECTION IV: PROCEDES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Liquide inflammable	Ce produit s'enflamme dans des conditions normales d'utilisation. L'inhalation prolongée ou excessive peut causer une légère dépression du système nerveux central. Peut causer des maux de tête, de la nausée, des étourdissements, le vomissement, et un manque de coordination. L'ingestion prolongée ou excessive peut causer l'aspiration du liquide dans les poumons et ainsi provoquer une pneumonie chimique et causer le décès. IRRITANT. Cause des irritations de modérées à sévères aux yeux. Peut causer des irritations légères à la peau. MUTAGENE POSSIBLE – peut causer des dommages génétiques, suivant des données animales.
Point d'éclair (méthode)	12°C (53,6°F) Creuset fermé
Limite d'inflammabilité inférieure (% par volume)	6
Limite d'inflammabilité supérieure (% par volume)	36,5
Sensibilité aux chocs	Pas sensible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Pas de détail disponible, possiblement sensible.
Température d'auto-inflammation	363°C (685,4°F)
Moyens d'extinction	Dioxyde de carbone, poudre chimique, mousse pour alcool.
Procédés spéciaux de lutte contre l'incendie/équipement	De la fumée ou des émanations toxiques/irritantes peuvent se produire durant un incendie. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des espaces restreints, causant un danger de toxicité et d'inflammabilité. Les pompiers qui combattent un incendie devraient porter un appareil de protection respiratoire autonome pour se protéger des produits toxiques libérés lors de la combustion. Les contenants fermés peuvent exploser avec l'augmentation de la pression causée par la chaleur. Utiliser de l'eau pour refroidir les contenants exposés et ainsi prévenir cette situation.
Produits de combustion dangereux	Les oxydes de carbone et autres gaz irritants pouvant comprendre d'autres produits toxiques.

SECTION V: DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

Stabilité et réactivité	Stable à la température de la pièce, dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.
Polymérisation	Aucune polymérisation dangereuse ne surviendra
Conditions à éviter	Éviter les agents oxydants forts. Garder loin des décharges statiques, étincelles, flammes nues, chaleur et sources d'ignition.
Matières incompatibles	Éviter les agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun

SECTION VI: PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Ingrédient	OSHA PEL		ACGIH TLV		Autres limites d'exposition
	TWA	STEL	TWA	STEL	
Ethanol	1000 ppm	P/D	1000 ppm	P/D	P/D
Cancérogénicité	Aucun ingrédient n'est énuméré par IARC, ACGIH, NTP ou OSHA comme étant cancérigène.				
Tératogénicité	Ethanol peut causer des dommages génétiques.				
Mutagénicité	Ethanol peut causer des dommages génétiques.				
Autres effets sur la reproduction	Ethanol peut causer des dommages génétiques.				
Sensibilisation de la peau	Pas disponible				
Sensibilisation des voies respiratoires	Pas disponible				
Matières synergiques	Pas disponible				
	Effets de l'exposition de courte durée (aiguë) et de l'exposition prolongée (chronique):				
Inhalation	L'inhalation prolongée ou excessive peut causer une légère dépression du système nerveux central. Peut causer des maux de tête, de la nausée, des étourdissements, le vomissement, et un manque de coordination.				
Peau	Peut causer des irritations légères à la peau. Le contact prolongé ou répété peut causer une dermatite (peau sèche).				
Yeux	Cause des irritations de modérées à sévères aux yeux.				
Ingestion	L'ingestion prolongée ou excessive peut causer l'aspiration du liquide dans les poumons et ainsi provoquer une pneumonie chimique et causer le décès.				

SECTION VII: MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL/ELIMINATION DES DECHETS

Protection personnelle	Restreindre l'accès jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Assurez-vous que le nettoyage est effectué par du personnel qualifié. Retirer toutes les sources d'ignition. Retirer ou isoler les matières inflammables ou combustibles. Utiliser la protection personnelle appropriée (Voir section X): Aérer le secteur.
Intervention en cas de déversement/nettoyage	Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Eloigner les matières pouvant brûler. Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. DEVERSEMENT MINEURS: Déposer dans un contenant approprié, avec couvercle et le bon étiquetage. Nettoyer à grande eau. DEVERSEMENTS MAJEURS: Contenir le déversement

	avec de la terre, du sable ou du matériel absorbant inerte. Déposer dans un contenant approprié, avec couvercle et arborant le bon étiquetage. Communiquer avec les services d'incendie et d'urgence et avec le fournisseur pour obtenir des conseils. Les matières absorbantes contaminées représentent les mêmes dangers que le produit qui a été déversé.
Précautions environnementales	Il faut aviser les autorités gouvernementales, de santé et sécurité au travail et de de l'environnement lors de déversements majeurs. Eviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements locaux et nationaux.
Conditions d'entreposage et de manutention	Entreposer les matières pour élimination tel qu'indiqué à la section Manutention et entreposage (Section VIIA).
Méthodes d'élimination	Passer en revue les exigences fédérales, provinciales et locales avant l'élimination. L'élimination par incinération contrôlée ou par enfouissement peut être acceptable.

SECTION VIIA: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Procédures de manutention sécuritaire	LIQUIDE INFLAMMABLE. IRRITANT. Avant de manipuler ce produit, il est très important de s'assurer que les mesures d'ingénierie sont bien contrôlées et que les exigences relatives à la protection personnelle et à l'hygiène sont respectées. Les travailleurs qui utilisent ce produit chimique doivent avoir une formation en ce qui a trait aux risques associés à l'utilisation. Ne pas utiliser ce produit près des secteurs de soudage, des flammes ou des surfaces chaudes. Assurez-vous de bien aérer après que la zone isolée ait été traitée. Eviter la production de vapeurs / poussières. Faire l'inspection des contenants pour y détecter les fuites avant la manutention. Etiqueter les contenants adéquatement. Garder les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Supposer que les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Ne pas utiliser avec des matières incompatibles tels les agents oxydants forts. Mise à la terre et arrimage peuvent être recommandé selon la grandeur du contenant.
Exigences en matière d'entreposage	LIQUIDE INFLAMMABLE. IRRITANT. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, loin de la chaleur et de toutes sources d'ignition. Garder le secteur libre de toutes sources d'ignition. Entreposer loin des matières incompatibles tels les agents oxydants forts. Faites l'inspection de tous les contenants reçu afin de vous assurer qu'ils sont bien étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Entreposer dans des contenants et correctement étiquetés. Garder les contenants bien fermés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus dangereux. Garder les absorbants facilement accessible en cas de fuites ou de déversements. Le secteur d'entreposage doit être clairement identifié, libre d'obstacles et accessible seulement par le personnel qualifié. Périodiquement, faites une inspection afin de détecter des fuites. Les extincteurs adéquats ainsi que le matériel absorbant nécessaire aux déversements doivent être rangés près du secteur d'entreposage de ces produits. Mise à la terre et arrimage peuvent être recommandé selon la grandeur du contenant.

SECTION VIII: RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU TRANSPORT

Renseignements sur le transport de marchandises dangereuses (TMD):	
Description d'expédition	Ce produit est réglementé selon le TMD.
Appellation réglementaire	ETHANOL.
Classe	3
Numéro UN	UN1170
Groupe d'emballage	II
Cas spécial	Produit peut aussi être expédié comme QUANTITE LIMITEE/BIEN DE CONSOMMATION tel que stipulé à l'article 1.17 du TMD.

SECTION IX: RENSEIGNEMENTS SUR LA REGLEMENTATION

Renseignements SIMDUT	Le produit est réglementé selon le Règlement sur les Produits Contrôlés (RPC) au Canada.
Ce produit a été classifié conformément aux critères de risques énumérés dans le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et cette fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le RPC.	
Système d'identification de matières dangereuses	SANTE: 2* Chronique INFLAMMABILITE: 3 REACTIVITE: 0 PROTECTION PERSONNELLE: Section 10 INDICES DE RISQUES: 0 Minimal 1 Léger 2 Modéré 3 Sérieux 4 Grave
National Fire Protection Association (NFPA)	SANTE: 2 INFLAMMABILITE: 3 REACTIVITE: 0 PROTECTION PERSONNELLE: Section 10 INDICES DE RISQUES: 0 Minimal 1 Léger 2 Modéré 3 Sérieux 4 Grave

SECTION X: CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ingénierie	Aucune requise dans des conditions normales d'utilisation. Système de ventilation locale recommandé pour garder les concentrations de contaminants bien inférieures aux limites d'exposition.
Protection des voies respiratoires	Aucun requis dans des conditions normales d'utilisation. Protection respiratoire requise si les concentrations sont supérieures aux limites d'exposition. Utiliser un respirateur homologué NIOSH si les limites d'exposition sont inconnues.
Vêtement et équipement de protection	Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), et si nécessaire bottes, tabliers et manchettes pour empêcher un contact prolongé ou répété avec la peau. Porter des lunettes à coques antiéclaboussures ou avec un écran facial. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail. Séparer les vêtements de travail contaminés des vêtements de villes. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Commentaires	Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Eviter de respirer les vapeurs/poussières. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit.

SECTION XI: AUTRES RENSEIGNEMENTS**COMMUNIQUER AVEC LE CENTRE ANTI-POISON DE VOTRE REGION.**

Classification SIMDUT	B2 - Liquide inflammable D2A et D2B - Matière toxique ayant d'autres effets toxiques.
-----------------------	--

SECTION XII: PRÉPARATION DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE

Vérifiée par	DEK Canada
Date	1 ^{ER} OCTOBRE 2011

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois DEK Canada mentionné ci-haut ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'état complet de l'information contenue dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel ou produit est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.